

Quelques précisions pour la compréhension des fichiers pdf des plans des réseaux de distribution publique d'électricité

Pour chaque commune, il existe un fichier principal (exemple : « 31521_SALEICH ») qui correspond au plan général de la commune et des fichiers secondaires dont le nombre varie selon la commune, qui sont des plans détaillés à des échelles plus précises (exemple : « 32348080 », partie du centre du village).

Y figurent :

- En trait rouge continu, le tracé des lignes aériennes moyenne tension (HTA) – 20 000V.
- En trait rouge « tiret », le tracé des lignes souterraines moyenne tension (HTA) – 20 000V.
- En trait bleu continu, le tracé des lignes aériennes basse tension (230 – 400 V) en « fil nu ».
- En trait bleu « tiret », le tracé des lignes aériennes basse tension (230 – 400 V) en câble torsadé (sur poteaux ou posé sur les façades des bâtiments).
- En vert, le tracé des lignes souterraines basse tension (230 – 400 V).
- Par des ronds bleus, les postes de transformation électrique.

La présence des lignes basse tension est à prendre en compte pour les projets d'électrification des constructions de faible ampleur (habitat individuel ou petit artisanat).

Les lignes moyenne tension sont, quant à elles, prises en considération pour les dessertes de projets plus importants (ensembles immobiliers, lotissements, usines, zones artisanales et commerciales).